



**Les lieux de vie des  
personnes présentant  
un handicap mental  
et/ou des troubles  
psychiques**

*Etat des lieux,  
recommandations et  
exemples novateurs*

Habitat et Participation asbl  
Décembre 2013

*L'homme habite, et ainsi prend place parmi les humains.  
Pour cela, il lui faut un lieu où inscrire son corps, sa subjectivité, son histoire, sa citoyenneté.  
Habiter, c'est mettre de soi en un lieu, ce qui est fort différent d'être logé.  
S'il ne peut habiter, l'homme ne peut prendre place et cela s'appelle aujourd'hui l'exclusion.  
L'aider à habiter, cela s'appelle lutter contre l'exclusion.*

## Introduction

Ce document est le fruit du travail d'un groupe de réflexion et d'action réunissant des personnes touchées par la problématique : (ex)usagers, proches, membres de la famille et professionnels du secteur du handicap et de la santé mentale. Ces personnes se sont réunies autour de la thématique de l'accès à un habitat choisi et adapté à chacun. Ce document comporte trois grandes parties : une première explicitant les principaux constats et recommandations, une deuxième présentant quelques projets innovants en Belgique et enfin une dernière partie proposant les principales caractéristiques de l'« habitat idéal ».

Les personnes présentant un handicap mental ou des troubles psychiques, comme d'autres personnes en situation de précarité, connaissent une même difficulté, celle de trouver un habitat qui soit choisi et dans lequel elles puissent être acteur et trouver le soutien nécessaire. Pourtant, la Belgique est un des premiers pays à avoir signé la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Cette convention énonce "...Les Etats veillent à ce que les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et de choisir où et avec qui elles vont vivre, et à ce qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier. ...". Cette convention énonce bien le droit de choisir son logement et le droit de recevoir le soutien adapté qui rend ce choix possible. Appliquons-les !

Bien que les secteurs du handicap mental et de la santé mentale soient bien distincts et animés par des logiques propres, nous avons pris l'option de les associer afin de faire émerger des synergies et recommandations communes. En effet, les personnes présentant un handicap mental ou des troubles psychiques ont conjointement besoin d'un maximum de stabilité, notamment en matière d'habitat. Ces personnes doivent pouvoir compter sur une solution d'habitat de long terme adaptée à leur situation personnelle. Que leur habitat fasse soin sans être un lieu de soin et ainsi éviter la répétition de crises dues à une instabilité ressentie qui leur fait violence. Trouver des lieux de vie stables et à long terme est en effet le meilleur moyen de diminuer les hospitalisations ou violences. Ces personnes devraient également pouvoir vivre à leur rythme sans stigmatisation. Elles doivent pouvoir être actrices de leur quotidien dans un cadre structuré et rassurant, même si elles sont dépendantes...Et, enfin, il est primordial de rendre possible un accompagnement global et adapté à chaque personne quel que soit son lieu de vie !

### **Les principes de base qui guident nos recommandations**

- Le droit et l'accès au logement choisi en inclusion dans la société
- L'accès aux services adaptés afin de soutenir le maintien de la personne dans son lieu de vie
  - Le soutien à la dynamisation des liens sociaux autour de la personne

**vers la création de lieux de vie et d'habitats solidaires multiformes**

## A. Etat des lieux et recommandations

### 1. Inaccessibilité financière du logement

---

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré ». (Einstein)

#### *Constats*

- Le **coût du logement** en Région wallonne est trop élevé par rapport aux revenus des personnes bénéficiant d'un revenu de remplacement déjà limité.
- Certaines personnes se trouvent « bloquées » en institution ou en IHP faute de solution de logement et empêchent ainsi d'accueillir d'autres personnes qui en auraient plus besoin. Il est très difficile de trouver un lieu de vie pour des personnes ayant atteint leur maximum d'autonomie mais ne pouvant vivre seules, ou pour des personnes plus âgées. Même si elles ont la capacité de vivre seules, le prix des loyers dans notre région rend la transition vers l'autonomie difficile.
- Par ailleurs, la **stigmatisation** des personnes en difficultés psychiques ou porteuses d'un handicap est énorme et rend l'accès au logement privé très difficile.

#### *Recommandations*

- Promouvoir de **nouvelles formes d'accès à l'habitat** pour les personnes en précarité (CLT, co-habitat,...)
- **Réserver des logements** pour ces personnes au sein des Sociétés de logements sociaux et/ou au sein de l' AIS du Brabant wallon tout en formalisant un partenariat avec des services du secteur de la santé mentale et/ou du handicap mental.

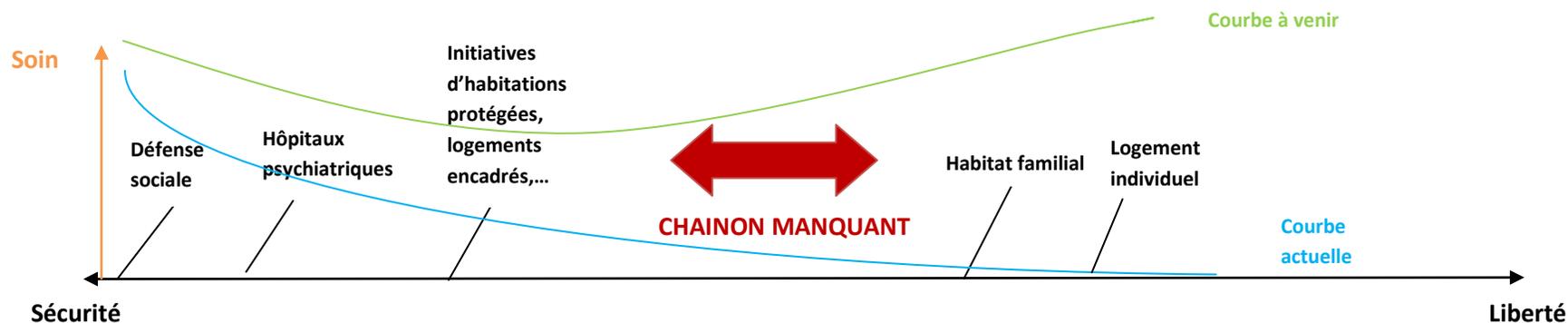
## 2. Pénurie de logements et de lieux de vie adaptés

« On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin. » (Goethe)

### Constats

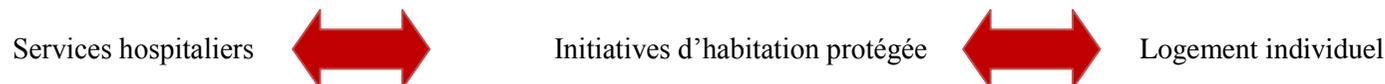
#### 1. Le chaînon manquant

Il existe un **chaînon manquant** parmi les offres d'hébergement pour les personnes en précarité (handicap mental et/ou souffrance mentale). En effet, entre les dispositifs très sécuritaires, proposant un encadrement et une offre de soins importants, et les dispositifs plus autonomes sans offre de soin et un accompagnement ponctuel minimal, il existe très peu de solutions adaptées !



Ce chaînon manquant est multiforme et s'insère dans la lignée des dispositifs suivants :

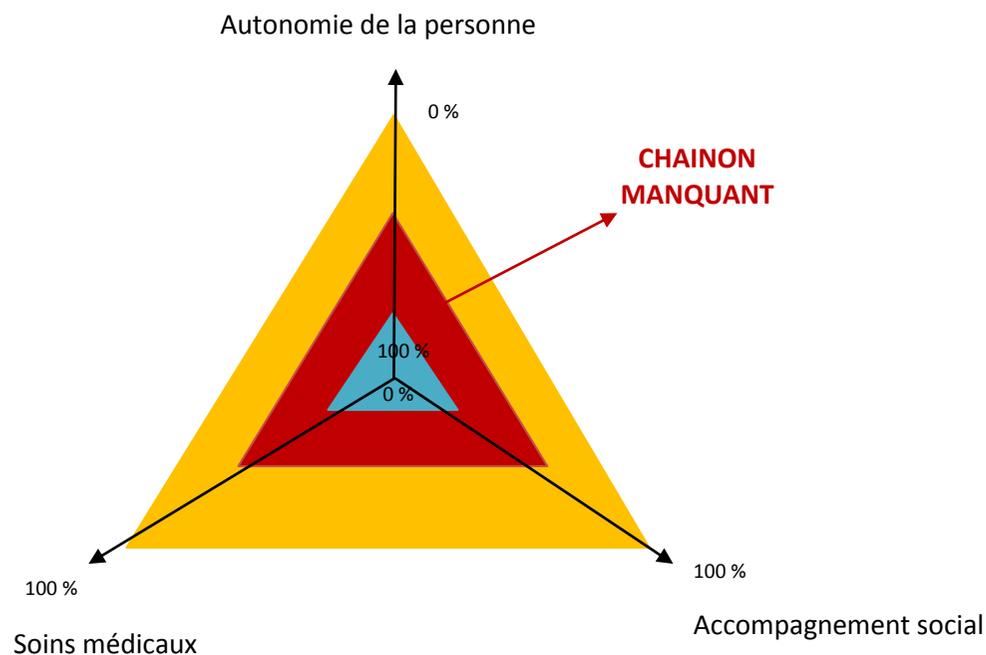
→ Pour le secteur de la santé mentale



→ Pour le secteur du handicap mental



Il s'agit de multiples chainons manquants qui correspondent au triangle bleu ci-dessous, et dont la solution est à créer de façon individualisée :



Ce schéma représente la réalité telle qu'identifiée par le groupe de travail :

- **Triangle jaune** : Des possibilités de logement 'adapté' sont envisagées pour les personnes ayant une autonomie réduite, ayant un besoin important de soins médicaux et d'accompagnement social... Mais il n'existe pas de Maison de Soins Psychiatriques en Brabant wallon !!
- **Triangle bleu** : Par ailleurs, il semble que les personnes se situant au centre du schéma (triangle bleu), plus autonomes, ne trouvent pas facilement des logements leur permettant d'obtenir malgré tout quelques soins médicaux, un peu d'accompagnement social au logement et de conserver, en cas de rechute ou de difficulté, un lien avec un dispositif ou personne relais. De nombreuses personnes continuent à vivre dans leur famille ou connaissent des situations de mal logement par manque de logements accessibles et de soutien adéquat dans le long terme.
- **Triangle rouge** : De plus, entre les dispositifs très sécuritaires, proposant un encadrement et une offre de soins importants, et les dispositifs plus autonomes sans offre de soins et un accompagnement ponctuel minimal, il existe très peu de solutions adaptées !

## 2. Le manque de place dans les solutions existantes

Il existe trop peu de **logements adaptés** pour les personnes en précarité, présentant un handicap mental ou des troubles psychiques malgré l'éventail de solutions existantes. En effet, parmi les manquements, on peut citer :



*Sitting du GAMP : Wallonie, Bruxelles le même combat !*

- **Il manque également de places adaptées** (de jour, d'hébergement et résidentiel) **dans les institutions**. A ce sujet, la Belgique a été condamnée le 29 juillet 2013 par le comité européen des droits sociaux, suite à la réclamation collective du 13 décembre 2011 par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme. Cette réclamation pour violation de la Charte sociale européenne faisait suite à toutes les actions entreprises depuis de nombreuses années par ces associations afin d'attirer l'attention des autorités sur la situation dramatique et inhumaine dans laquelle, faute de solution d'accueil, les personnes handicapées et de très nombreuses familles se trouvent.
- **Il n'existe pas de Maison de Soin Psychiatrique en Brabant wallon !** Les patients sont donc obligés d'aller dans d'autres provinces pour en trouver une institution de ce type. Une des nombreuses conséquences est l'application de la **Réforme de la santé mentale** (Article 107) en Brabant wallon.

## 3. La difficulté pour les citoyens de créer des habitats solidaires pour leurs proches

Une des difficultés majeures pour les citoyens est le **financement de l'accompagnement** (psycho-social et/ou éducatif) des personnes en situation d'handicap/de déficience mentale. Trop souvent, lorsque des subsides sont trouvés, ils ne permettent pas de créer des habitats solidaires où se côtoient une mixité de personnes faute d'accompagnement adapté. Par ailleurs, les personnes présentant un handicap mental vivant en famille ne bénéficient pas du budget alloué à l'accompagnement dont elles bénéficient en institution. Un budget équivalent pour les frais d'accompagnement devrait être alloué afin de garder une égalité entre personnes présentant un même type de handicap et il pourrait aider les familles à créer des projets d'habitats solidaires.

### *Recommandations*

- **Soutenir le développement d'un éventail de solutions** accessibles et une modulation des approches en fonction des demandes spécifiques :
  - Places d'accueil et d'hébergement tout compris (all inclusive)
  - **Petites habitations intégrées dans le quartier (logements inclusifs ou habitats solidaires)**
  - Solutions de support à domicile ou courts séjours de répit ou d'urgence
  - Accueil familial

- **Encourager l'innovation en matière de lieux de vie pour personnes présentant un handicap mental ou une des troubles psychiques**, et ce financièrement et juridiquement en soutenant la recherche, la mise en place et la reproductibilité de modèles adaptés aux profils et besoins spécifiques. Pour cela :
  - **Maintenir le montant de l'allocation sociale au taux d'isolé** pour les personnes qui habitent dans leur famille, sont contraintes d'y rester ou d'y retourner, et de même pour les personnes qui cohabitent (voire étude Habitat solidaire 2013 : <http://www.habitat-participation.be/habitat-solidaire.html> ).
  - **Accorder des subsides structurels aux professionnels assurant l'accompagnement** psycho-social dans les projets citoyens, ainsi que l'accompagnement du collectif dans le cas d'habitats solidaires. L'Awip pourrait subsidier du personnel pour l'accompagnement des personnes.
  - **Assouplir les normes urbanistiques** en les adaptant aux situations spécifiques des projets d'habitats solidaires pour personnes présentant un handicap ou des troubles psychiques.
  - **Augmenter les moyens des professionnels** (tels que les Associations de Promotion du Logement (APL)) afin d'augmenter l'offre d'accompagnement des citoyens dans la mise en place de lieux de vie pour personnes en souffrance mentale.
  - **Rendre possible la défiscalisation des projets afin d'en assurer la pérennité** (réduction des droits d'enregistrement, du précompte immobilier,...)
  - **Multiplier les subsides pour les initiatives citoyennes** via la mise en place régulière d'appels à projets.
  - **Sensibiliser** les Associations de Promotion du Logement et les Agences Immobilières Sociales à la problématique du manque de lieux de vie pour les personnes en précarité ainsi que sur leur rôle à jouer dans ce domaine.
  - **Sortir d'une logique de production quantitative** et soutenir les projets pilotes et assurer leur reproductibilité.
  - **Augmenter les subsides pour le développement de « logements encadrés novateurs »** tels que soutenus actuellement par l'Awiph tout en veillant à diversifier les publics visés par ces initiatives.
  - **Permettre aux Initiatives d'habitations protégées (IHP) de transférer la gestion (vers AIS, APL, SLSP)** de leurs maisons une fois le collectif suffisamment autonome. Il est en effet important pour les habitants de conserver les liens existants avec leurs colocataires ainsi qu'avec leur quartier. L'organisme de prise en gestion pourrait par exemple racheter le bâtiment afin de permettre à l'IHP de créer une nouvelle maison.
  - Les enveloppes budgétaires liées à la Réforme de la santé mentale devraient être directement attribuées à la création de lieux de vie novateurs et non déduites des services existants.

### 3. Précarisation des proches et manque de reconnaissance de ceux-ci

---

#### *Constats*

« Une personne handicapée...c'est une famille handicapée ». (Bernard Riat)

Ce déficit de logements adaptés a des **conséquences lourdes tant pour le développement de la personne ainsi que pour son entourage** : fatigue et perte d'emploi pour les parents, précarisation et paupérisation familiale, perte du temps parental disponible pour la fratrie, effondrement du réseau social, vie profondément déstabilisée... Les Aidants Proches jouent un rôle crucial en fournissant souvent la grande majorité des soins que nécessitent les personnes présentant un handicap mental et/ou des troubles de la santé mentale. Alors que le nombre de personnes en situation de dépendance est en augmentation constante, la fonction de l'aidant proche n'est pas suffisamment reconnue en Belgique. Ainsi, ces personnes ne reçoivent aucun soutien pour faire face à des charges familiales accrues et pour continuer à mener leur vie. On constate un appauvrissement des aidants proches dû aux difficultés de concilier horaire professionnel et prise en charge des personnes dépendantes.

#### *Recommandations*

« Arrêtons de pénaliser la solidarité ! »

- **Maintenir le montant de l'allocation sociale au taux d'isolé** pour les personnes qui habitent dans leur famille, sont contraintes d'y rester ou d'y retourner, et de même pour les personnes qui cohabitent (voire étude Habitat solidaire 2013 : <http://www.habitat-participation.be/habitat-solidaire.html> ).
- **Assurer une reconnaissance morale et financière** des aidants proches notamment en permettant aux aidants proches d'obtenir un statut leur ouvrant des droits similaires au congé parental, une flexibilité au travail, une assimilation de la période passée auprès de leur proche dans le calcul de la pension, la dispense de recherche d'emploi durant cette même période si l'aidant proche est au chômage, etc.

#### 4. Manque de transversalité

---

##### *Constats*

- **Les politiques de logement et d'action sociale sont cloisonnées** : le logement subventionne les briques et l'action sociale les personnes. Ce cloisonnement est au détriment tant des acteurs de terrain ainsi que des personnes amenées à utiliser ces dispositifs. Il provoque une grande complexité administrative qui est difficilement appréhendable pour les personnes et les familles bénéficiaires que les administrations ont comme fonction de servir. Ce cloisonnement ne favorise pas non plus la reconnaissance et le financement de l'accompagnement social en matière de logement.
- Le groupe de travail déplore l'isolement, **l'absence de synergies**, d'échanges, de concertation et l'absence de canal de communication entre secteurs.

##### *Recommandations*

- Favoriser dans l'immédiat la **transversalité intra-administrative** entre différents niveaux de pouvoirs (le Logement, le Social, l'Awiph, la Santé,...) et domaines d'intervention afin d'éviter les blocages et les contradictions (à défaut d'une simplification et centralisation ultérieures) en vue d'une plus grande concertation.
- La prise en charge des problèmes de santé mentale ne peut se faire que dans un cadre **pluridisciplinaire et intersectoriel**.

#### 5. Manque de visibilité globale

---

##### *Constats*

**Procrastination et manque de diffusion des études** réalisées révélant l'état des lieux des demandes des personnes présentant un handicap mental ou une déficience mentale.

##### *Recommandations*

- **Diffusion immédiate des études** réalisées
- **Elaboration d'un plan stratégique en partenariat avec le public concerné** (personnes handicapées personnes en souffrance psychiques, famille, entourage et professionnels engagés)
- Mise en pratique de ce plan

## 6. Sur l'accompagnement

---

- **Manque de souplesse et de flexibilité**

Dans la majorité des institutions, l'organisation du travail et les règlements mis en place privilégient la **division du travail** au détriment de la création d'un lieu de vie inclusif respectueux de la personne humaine et des liens sociaux.

### *Recommandation*

Valoriser toutes les compétences des professionnels et des bénévoles en remettant en place des espaces de liberté et de créativité.

- **Choix de l'accompagnement médical ou psycho-social individuel adapté**

Donner une liste d'adresses en fonction de l'étiquette du handicap est insuffisant pour permettre aux personnes et leurs familles de se renseigner et de choisir le lieu de vie qui convient. Remplir des dossiers et attendre des années qu'une place se libère quelque part peu importe où pour ensuite espérer être choisi n'est pas une solution digne.

### *Recommandations*

- L'accompagnement devrait être choisi par la personne et ses référents (famille, représentants légaux).
- L'accompagnement doit pouvoir être extérieur au lieu de vie choisi par la personne tout en continuant à travailler en collaboration avec l'accompagnement mis en place par les lieux d'accueil.

## B. L'habitat solidaire idéal...



**Serait inclusif,  
accueillant,  
déstigmatisant,  
ouvert à tous et  
choisi ! L'habitant  
en est l'acteur  
principal !**

L'habitat solidaire ne peut être idéal que s'il tient compte de spécificités des personnes qui y habitent. Nous avons tenté de définir quelques caractéristiques qui le distinguent des solutions existantes par ailleurs. Voici les résultats de cet exercice.

**L'habitat solidaire 'idéal' pour personnes présentant un handicap mental ou des troubles mentaux se caractérise par :**

*Au niveau de l'espace, de l'environnement...*

- Habitat qui comporte un espace privatif qui assure le repos et l'intimité, et des espaces partagés
- Habitat accessible à tout public d'un point de vue architectural
- Habitat proche des transports publics
- Habitat proche de la nature, intégré au tissu urbain local
- Une architecture eurythmique qui inspire la sérénité en utilisant les courbes et profitant des bienfaits de la lumière

*Au niveau des habitants...*

- Un petit nombre de personnes présentant un handicap mental et/ou des troubles psychiques intégrées à un plus grand nombre de personnes afin de créer un groupe hétérogène, varié et qui entretienne des liens de solidarité. Le nombre d'unités peut varier en fonction des projets. Par exemple, pour la dimension familiale : 1 à 2 personnes présentant un handicap mental ou une maladie mentale pour 3 à 4 « ménages solidaires ». Il est aussi possible de créer des projets plus importants : 30 unités subdivisées en sous-groupes de 5. L'idée est de créer un habitat ouvert à tous dans un esprit de réciprocité.
- Mixité des habitants (sociale, d'âge, de genre, de handicap ou pas, culturelle, de statut, ...)
- Un environnement social bienveillant soucieux du bien-être de chaque personne
- Des habitants qui se sont choisis en fonction de leurs affinités et complémentarités

*Au niveau de l'accompagnement...*

- L'accompagnement devrait être assuré par des professionnels et des « personnes solidaire ». Il devrait donc y avoir au moins un personne/ménage solidaire dans l'habitat solidaire.
- L'accompagnement professionnel doit être personnalisé et réalisé par du personnel formé
- L'accompagnement devrait être basé sur le style de vie de chaque personne tout en veillant à entretenir des liens avec l'extérieur
- L'accompagnement par les professionnels devrait être stable dans le temps (avoir lieu même pendant les périodes de congé)

### *Au niveau de la durée...*

- L'habitat est le foyer de la personne, elle doit pouvoir compter sur son lieu de vie à durée indéterminée.
- Pour que le projet soit pérenne, il est important que son objet social soit clairement défini dans une forme juridique appropriée (telle que la fondation par exemple) et porté par un partenariat multi-acteurs (commune, AIS, institution,...) tout en veillant à garder le projet « vivant » (non-institutionnel).
- Une charte doit être envisagée avec les habitants dès le début du projet.
- Des réunions régulières doivent avoir lieu avec les habitants et les accompagnateurs afin que le projet évolue avec les personnes.
- Les habitants portent une attention à la communication, au respect de l'autre, veillent à accueillir le vécu émotionnel de chacun dans un cadre bienveillant et sécurisant pour chacun. Une pièce peut être prévue pour exprimer la violence.
- Une période d'essai est nécessaire afin d'évaluer l'adéquation entre la nouvelle personne et le projet, entre la nouvelle personne et les cohabitants.

### *Au niveau de l'ouverture à l'extérieur...*

- Les habitants participent à des activités extérieures tout public. Parallèlement, l'habitat solidaire est ouvert à des personnes extérieures pour certaines activités internes.

### *Au niveau des activités...*

- Les habitants doivent pouvoir s'intégrer, si elles le souhaitent, dans des projets d'économie sociale.
- Des activités valorisantes sont proposées sans être imposées. Elles permettent aux habitants de se connaître.
- Elles permettent également de nouer des contacts sociaux avec l'extérieur et de décroquer la société.
- Valoriser la participation citoyenne des habitants.

## **C. L'HABITAT SOLIDAIRE IDEAL EXISTE ET EST MULTI-FORME**

Quelques initiatives voient le jour, souvent après un travail combinant les forces de proches et d'associations sur une très longue durée.

### **Voici quelques exemples en Brabant wallon :**

#### **Le Val des Coccinelles asbl à Rixensart**

« Le Val des Coccinelles » est un habitat groupé de 15 logements loués exclusivement à des personnes adultes avec un handicap léger à modéré reconnu par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées). Ce projet d'initiative parentale a été possible après 10 ans de recherche de fonds et de partenaires grâce au CPAS de Rixensart, à la Commune de Rixensart, à la Société de logement public Notre Maison et à la Région wallonne. Concrètement, chaque habitant dispose d'un studio privé et d'espaces communs (cuisine, salle commune, jardins,...). Au niveau juridique, le terrain a été cédé sous forme de bail emphytéotique. L'asbl « Le Val des Coccinelles » a été mise sur pied afin de réaliser l'accompagnement psycho-socio-éducatif. Cette asbl se dynamise au travers de méthodologies spécifiques d'accueil, d'accompagnement du projet de vie, de participation des bénéficiaires et d'évaluation du service.

#### **Agapè asbl à Louvain-la-Neuve**

Au cœur du quartier de l'Hocaille à Louvain-la-Neuve, une maison familiale et chaleureuse, *Béthanie*, est habitée par des personnes « extra & ordinaires ». L'objectif est de soutenir quatre adultes en situation de handicap mental léger et modéré dans leur projet de vie. Les habitants de Béthanie, tous jeunes adultes, ont leurs propres activités de jour. Chacun s'y rend de façon autonome (à pieds, en bus, en train) et revient à la maison le soir. Le soir au retour des activités, un éducateur est présent pour la préparation des repas, l'accompagnement dans les tâches ménagères, dans la gestion budgétaire et administrative.

#### **Côte-à-côte à Louvain-la-Neuve**

L'asbl Côte-à-Côte a l'ambition de construire, aménager et faire fonctionner un habitat destiné à de jeunes adultes Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC). Ce projet permettra l'autonomie, les choix de vie de ses habitants et des échanges bénéfiques avec les personnes valides. Le bâtiment, actuellement en cours de construction, permettra de loger 14 à 16 personnes dans la répartition suivante : 5 chambres pour des personnes présentant un handicap moteur sévère, 2 chambres pour étudiants dont 1 Erasmus handicapé, des espaces de vie communautaire : salon, salle à manger, zone de lecture ou d'informatique, grande cuisine conviviale, 3 flats supervisés et indépendants pour des personnes handicapées semi-autonomes, 2 appartements destinés à des aidants.

#### **La Maison de l'herbatte à Wavre**

L'asbl Coup de Pouce à l'Avenir a pour but de mettre à la disposition d'adultes présentant un handicap mental des logements situés dans la province du Brabant wallon. Ces logements doivent être adaptés au type de handicap de la personne concernée et permettre leur inclusion (intégration) dans la société, notamment à travers un encadrement assuré par du personnel professionnel et motivé. La Maison de l'Herbatte est un lieu d'apprentissage à l'autonomie pour

des jeunes majeurs: on y développe leurs capacités à se prendre en charge afin de les préparer à leur futur lieu de vie, en tenant compte de leurs spécificités propres.

### **Alodji à Cérroux-Mousty**

« Alodji » est un cohabitat au sein duquel chaque habitant aura son logement personnel pour y vivre en toute autonomie. Les partenaires de cette initiative originale de cocréation sont : pour les familles (Similes BW), pour les usagers en santé mentale (Psytoyens), pour les soignants (SSM Entre Mots). Alodgi vise à proposer 11 logements dignes, adaptés, accessibles financièrement et à faible consommation énergétique. Il s'agit d'une forme d'habitat groupé se situant entre le logement collectif et le logement individuel. En effet, un espace polyvalent et commun se situe au rez-de-chaussée. Les habitants bénéficieront d'une attention bienveillante, soucieuse de leur garantir stabilité, sécurité, facilité d'accès aux soins et ouverture sur leur environnement. Alodgi est un lieu de vie et n'est pas un lieu de soin.

### **Aloé Vera, initiative citoyenne à Court-Saint-Etienne**

Maison communautaire qui vise à accueillir toute personne qui souhaite ne pas vivre seule.

### **Voici également quelques exemples en Belgique :**

#### **Eben-Ezer à Tertre**

L'association « Eben Ezer » a pour objet l'accueil de personnes présentant des troubles psychiques. Petit à petit, le projet a grandi autour du double objectif de sortir des personnes des hôpitaux psychiatriques afin de leur proposer un milieu de vie familial et de contribuer à la déstigmatisation de ces personnes.

Aujourd'hui, 2 maisons accueillent 22 personnes sortant de l'hôpital, tandis que 4 petites maisons accueillent 28 personnes en pré-autonomie. La Fondation Joseph Lazzari a été créée afin d'encourager la participation citoyenne et le soutien de la citoyenneté des (ex)-habitants. Ce projet de psychiatrie citoyenne fait partie du réseau IAF dont l'objectif est de lutter contre l'exclusion des personnes souffrant de troubles psychiques et sociaux. La mission du réseau IAF est d'assurer la reproduction sur le territoire national et international de lieux d'accueil et de vie reposant sur le même concept que la maison pilote basée à Besançon.

#### **Les Pilotis à Bruxelles**

L'association Les Pilotis a pour but de mettre à disposition des maisons d'habitation communautaire adaptées à de jeunes adultes peu autonomes porteurs d'un handicap mental éventuellement associé à un handicap moteur. Une priorité est donnée aux personnes dites de grande dépendance. Chaque maison peut accueillir entre 5 et 6 habitants en situation de handicap dont l'accompagnement est assuré par une équipe de professionnels renforcée par une équipe de volontaires. Un appartement indépendant situé au dernier étage de chaque maison peut accueillir entre 2 et 3 locataires-volontaires.

## **Oikonde à Leuven**

Oikonde Leuven asbl (1969) est reconnu par l'Agence flamande pour les personnes handicapées comme service de placement familial pour adultes handicapés. Oikonde fournit des conseils de logement pour les personnes handicapées et ce, avec de nombreux bénévoles et des familles. Oikonde propose et accompagne différentes formules de logements qui visent toutes à maintenir la personne handicapée en lien avec des personnes extérieures (logement autonome avec le soutien d'une famille vivant à proximité, maison communautaire, logement familial,...).

## **Widar à Merksplas**

Dans le village de la communauté Widar vivent six familles. Une « famille » se compose d'un employé membre de la famille, un animateur supplémentaire et un groupe de sept résidents. Toutes ces personnes vivent sous un même toit. Un travail de jour est proposé aux résidents (boulangerie, maraîchage, tissage, tenue du magasin biologique,...). Chaque personne dispose de sa propre chambre. L'objectif principal est l'apprentissage du « vivre ensemble » à travers la philosophie Steiner. Les résidents peuvent faire leur nid dans la sécurité d'une ambiance familiale.